

Paris, le 21 juillet 2021

**Projet de loi « Différenciation, Décentralisation,
Déconcentration et Simplification (3DS) » :
8 des amendements du groupe RDSE adoptés en séance.**

Le Sénat a examiné depuis le 7 juillet le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS).

Les sénatrices et sénateurs du groupe RDSE, aux côtés de leurs cheffes de file Maryse CARRERE (Hautes-Pyrénées) et Nathalie DELATTRE (Gironde) ont contribué à l'enrichissement de ce texte.

8 de leurs amendements ont été adoptés parmi lesquels :

- Un amendement de N. DELATTRE visant à conserver le mode actuel de composition des CESER.
- Un amendement de J.Y ROUX permettant aux communes touristiques membres d'une communauté d'agglomération de retrouver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme ».
- Un amendement d'E. GOLD et J.P CORBISEZ visant à prévoir l'obligation de consultation du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de parc naturel régional pour les plans et projets soumis à évaluation et autorisation environnementale.
- Un amendement de B. FIALAIRE visant à associer les communes membres à la conclusion par un EPCI à fiscalité propre de conventions France Services.

Comme l'a relevé Nathalie DELATTRE lors des explications de vote au nom du groupe, ce projet de loi entend donner une portée réelle au principe de différenciation. Mais ainsi qu'elle l'a souligné, « *si nous voulons que ce nouveau souffle territorial soit porteur d'un meilleur avenir pour nos collectivités, il faudra se montrer particulièrement vigilant dans les années à venir pour éviter toute forme de dérives et de particularismes locaux au détriment des territoires moins favorisés.* »

D'autres questions n'ont également pas pu être examinées, malgré la densité du texte, comme l'articulation des lois Montagne et Littoral dans certains territoires, ou les zonages des règlements locaux d'urbanisme.

Laissant comme de principe l'entière liberté de vote à ses membres, le groupe RDSE ne tiendra pas une position unanime. La majorité du groupe a choisi d'apporter son soutien au texte.